



APPEL A PROJETS

filidechet

APPLIQUER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET INNOVER !

Initiatives régionales innovantes ou expérimentales,
reproductibles ou transférables,
en écoconception, prévention ou valorisation des déchets des
activités économiques et écologie industrielle et territoriale

DOSSIER DE PRESENTATION

2017

SOMMAIRE

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS	3
Les ASSISES regionales de l'environnement de l'énergie et de la mer	4
Le guichet unique régional	4
Les parcours de performance	5
CONTENU DE L'APPEL A PROJETS	6
DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS	7
TYPES DE PROJETS ELIGIBLES	7
VOLET 1 : Mettre en œuvre l'éco-conception	9
Volet 1 : Critères de selection des projets	11
VOLET 2 : Favoriser le réemploi et la valorisation matière des déchets	13
Volet 2 - Critères de selection des projets	15
VOLET 3 : Animer et mettre en oeuvre une démarche d'économie circulaire/écologie industrielle	17
Volet 3 - Critères de selection des projets	19
LA PROCEDURE DE DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE	21
Les étapes	21
ETAPE 1/ Envoi de la Note technique	21
ETAPE 2/ Audition des projets : présentation orale	21
ETAPE 3/ Perfectionnement des projets	21
ETAPE 4/ Dépôt de la demande de subvention ADEME-REGION	22
ETAPE 5/ Jury final et comité de gestion	22
Recapitulatif du Calendrier de l'appel à projets	22
MODALITES FINANCIERES	23
VALORISATION DES PROJETS RETENUS	24
CONTACTS ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	24

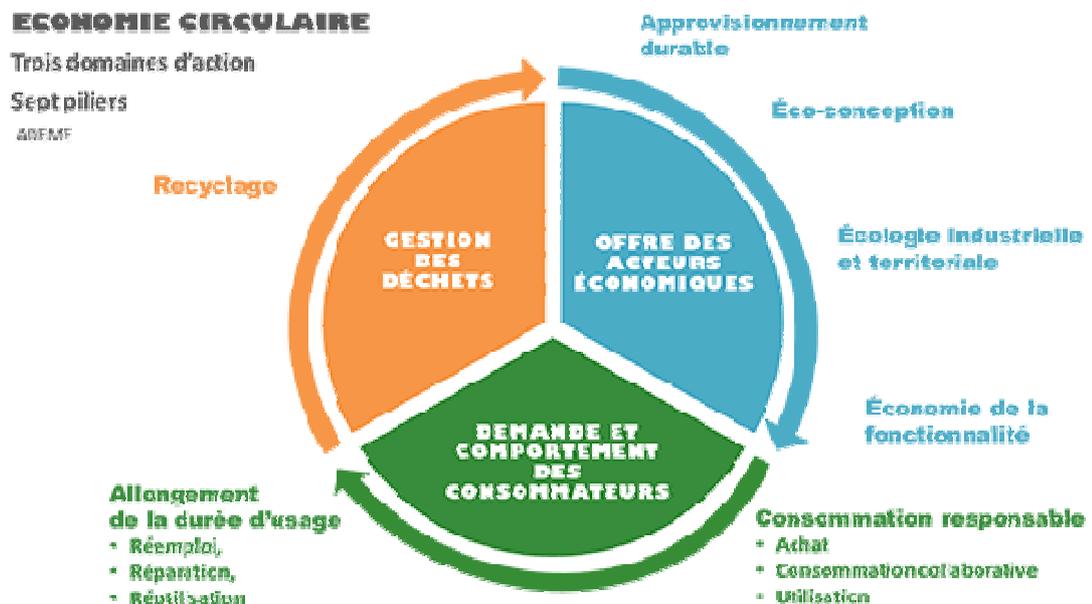
CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets vise à soutenir et promouvoir les projets innovants et expérimentaux présentant un fort potentiel de reproductibilité ou de transférabilité et concourant de façon concrète aux objectifs suivants :

- Favoriser l'économie circulaire,
- Réduire la quantité de déchets destinés au stockage et à l'incinération,
- Optimiser la valorisation,
- Favoriser le développement économique, social et environnemental autour de nouvelles activités liées à la valorisation matière des déchets
- Faire des déchets une ressource pour les territoires et l'économie.

Les principaux enjeux sont de :

- Permettre la mise en œuvre des projets d'économie circulaire en région ;
- Encourager une gestion durable des ressources naturelles (matière, énergie, foncier, etc);
- Favoriser la mutation du système productif régional vers des procédés moins impactant pour l'environnement et plus économe en ressource ;
- Soutenir la mise au point de produits et services innovants et aider à l'émergence de nouveaux modèles d'affaires.



Les éditions précédentes de l’AAP FILIDECHET ont permis de soutenir plus de 80 projets depuis 2012. Les dépenses éligibles sont de deux natures : des études réalisées par des prestataires externes et des investissements. Plus de 200 créations d’emplois sont prévues par la réalisation de ces projets. En 2016, ce sont 20 projets qui ont été soutenus.

Total des aides attribuées depuis 2012 :

COÛT TOTAL des projets (en coûts éligibles)	Aides ADEME	Aides REGION
23 684 k €	4 153 k €	3 181 k€

LES ASSISES REGIONALES DE L’ENVIRONNEMENT DE L’ENERGIE ET DE LA MER

La Région a affirmé, lors de la clôture des Assises régionales de l’environnement, de l’énergie et de la mer le 9 novembre 2016, sa volonté de conduire une politique environnementale ambitieuse et de favoriser l’économie circulaire. Dans ce cadre, a été annoncé le lancement d’un dispositif à destination des entreprises pour des solutions innovantes d’économie circulaire ainsi qu’un appel à projet pour développer l’écologie industrielle et territoriale.

L’Appel à projets FILIDECHET 2017 intègre trois volets distincts qui permettront de répondre à ces objectifs.

LE GUICHET UNIQUE REGIONAL

Au préalable, il est demandé au porteur de projet de se rapprocher du guichet unique régional pour un accompagnement global de son projet et une orientation vers l’ensemble des sources de financement et accompagnement qui lui permettront de concrétiser son projet. FILIDECHET est un appel à projet spécifique sur l’écoconception, la prévention et la valorisation des déchets et l’écologie industrielle et territoriale.



Entreprises, commerçants et artisans, porteurs de projet... la Région a mis en place "Mon financement", le guichet unique pour faciliter toutes vos démarches. En appelant le **0 805 805 145**, vous disposez d'une information accessible, claire et personnalisée, sur tous les financements à tous les stades de votre entreprise. Un conseiller-expert de la Région vous rappelle sous 48 h pour prendre en charge votre demande, analyser et identifier les outils et dispositifs les plus adaptés. Il devient votre interlocuteur unique

LES PARCOURS DE PERFORMANCE

Dans le cadre d'une politique partenariale, la Région, l'Etat, l'ADEME, l'ARPE, la CCI de région et la CMA de région soutiennent la diffusion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et la qualité durable des zones d'activités.

Il est demandé au porteur de projet, en condition préalable à sa demande de subvention FILIDECHET, d'effectuer un premier diagnostic soit



- Concernant une entreprise, pour sa stratégie interne : via le Parcours Performant et Responsable en PACA
- Concernant une zone d'activité, pour sa stratégie territoriale : via l'auto-diagnostic du Parcours Performance durable des zones d'activités

Le détail de ces parcours est explicité pages 9 et 17.

CONTENU DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projet est conçu pour vous accompagner sur les axes de l'économie circulaire, réduire votre consommation de ressources et vos impacts sur l'environnement ainsi qu'envisager de nouvelles approches économiques.

Il est décomposé en 3 volets :

Stratégie interne pour réduire les impacts environnementaux des activités économiques :

Volet 1 : mettre en œuvre l'éco-conception

Volet 2 : favoriser le réemploi et la valorisation matière des déchets

Stratégie territoriale ou sectorielle pour favoriser les coopérations et les synergies inter-entreprises :

Volet 3 : animer et mettre en œuvre une démarche d'économie circulaire/écologie industrielle

DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets est destiné **aux entreprises et structures œuvrant dans le secteur économique** implantées ou souhaitant s'implanter pour ce projet en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il est ouvert à tous les secteurs professionnels. En ce qui concerne les déchets, la typologie visée est les déchets d'activités économiques non dangereux ou dangereux.

Les fédérations d'entreprises, les collectivités, les chambres consulaires et les associations de zones d'activités et autres organismes représentant les entreprises peuvent également être porteurs d'actions collectives regroupant au minimum cinq entreprises. Ces projets devront être collectifs et collaboratifs impliquant les parties prenantes d'un territoire. Pour cela le porteur de projet de l'opération intégrera dans son dossier les lettres d'intention de collaboration, notamment des industriels potentiellement moteurs et prêts à s'investir.

TYPES DE PROJETS ELIGIBLES

Est éligible tout projet se déroulant sur le territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur et concourant de façon concrète au développement de l'économie circulaire régionale en visant la réduction de la consommation des ressources et la production de nuisances.

Plusieurs types de projets peuvent être éligibles :

- La mutualisation de moyens pour optimiser l'utilisation des ressources
- Les études de marchés / études de faisabilité visant à mesurer les chances de réussite de création de nouvelles filières et les potentialités économiques associées,
- Les démonstrateurs / pilotes visant à valider de nouveaux procédés et /ou nouvelles techniques de valorisation matière,
- Des actions collectives mettant en relation et coopération des entreprises traditionnelles, des entreprises d'insertion et/ou des collectivités, associations, pour optimiser l'usage et la valorisation des ressources à l'échelle d'un territoire ou d'un secteur d'activité.

Les thématiques suivantes seront privilégiées :

- création d'un marché local (ex : commercialisation d'un matériau de construction recyclé),
- complémentarité des acteurs pour créer ou renforcer une chaîne complète de valeur (démarche EIT et mise en œuvre de synergies industrielles),
- réemploi, récupération, réutilisation,
- valorisation de coproduits (initialement assimilés à des déchets) en produits respectueux de l'environnement,
- réduction des impacts du traitement des déchets pour une filière existante,
- logistique de regroupement et optimisation de la consommation des ressources et de la valorisation matière en faveur d'une économie circulaire

⇒ **Des précisions complémentaires par VOLET sont apportées dans les chapitres suivants.**

Projets non éligibles dans le cadre de cet appel à projet FILIDECHET :

- valorisation de la biomasse (déchets verts, déchets bois, déchets fermentescibles, ...) : compostage, méthanisation, combustion, gazéification, ...
- collecte sélective des bio-déchets,
- valorisation énergétique des déchets,
- création de centre de tri des déchets du BTP et DND professionnel
- ressourceries,
- action entrant dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs) dont la mise en œuvre est opérationnelle ; *sauf celles concernant les BPHU (Bateau de Plaisance Hors d'Usage)*

<http://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>

Ainsi que :

- Les études visant la seule mise en conformité avec les obligations réglementaires applicables,
- Les investissements concernant le seul respect de la réglementation.

Stratégie interne pour réduire les impacts environnementaux des activités économiques :

VOLET 1 : METTRE EN ŒUVRE L'ECO-CONCEPTION

La finalité de l'écoconception est de réduire les impacts négatifs sur l'environnement qu'engendrent les produits tout au long de leur cycle de vie sans diminuer leurs qualités ou leurs performances. L'écoconception est une démarche préventive qui se caractérise par la prise en compte de l'environnement lors de la phase de conception ou d'amélioration d'un produit. Elle repose sur une approche globale (tout le cycle de vie du produit, depuis l'extraction des matières premières qui le composent, jusqu'à son élimination après usage) et multicritère de l'environnement (consommations de matières et d'énergie, rejets dans l'eau et dans l'air, production de déchets, ...) et met en œuvre des mécanismes d'innovation.

Une étude¹ franco-qubécoise menée en 2014 a mis en évidence que pour les 120 d'entreprises étudiées la marge bénéficiaire des produits écoconçus se situe, en moyenne, à 12 % au-dessus de la marge des produits conventionnels, avec également, pour une grande majorité des répondants, des retombées positives autres que financières. Par ailleurs, plus l'entreprise prend en compte un grand nombre d'étapes du cycle de vie du produit dans son approche d'écoconception, plus la rentabilité de celle-ci est élevée. De même, plus elle est méthodique, entre autres en faisant appel à un outil méthodologique formel, plus la rentabilité de l'écoconception est élevée.

L'écoconception est une approche prometteuse pour améliorer la rentabilité de l'entreprise, qui peut devenir un avantage concurrentiel et concourir à un développement économique respectueux des enjeux environnementaux et sociaux.

Condition préalable pour candidater à FILIDECHET 2017 :

- Avoir réalisé ou s'engager à réaliser l'auto-diagnostic « Performant et Responsable en PACA » et effectuer la visite RSE (1/2 journée).

Dans le cadre d'une politique partenariale la Région, l'Etat, l'ADEME, la CCI de région et la CMA de région soutiennent la diffusion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

¹ La profitabilité de l'écoconception : une analyse économique- janvier 2014 – Pôle écoconception – Institut du management du produit

Cette politique, qui cible particulièrement les TPE/PME, est mise en œuvre à travers le **Parcours Performant et Responsable en PACA**.

Le Parcours met à disposition une gamme d'outils permettant aux entreprises d'intégrer la thématique de la RSE dont notamment :

- un portail d'autoévaluation en ligne www.monentreprisesresponsable.net, qui constitue une première approche de la RSE et permet d'identifier ses forces et ses faiblesses sur cette thématique,
 - une visite RSE réalisée, suite à l'autoévaluation, par une organisation partenaire du Parcours Performant et Responsable (réseau consulaire, pôle de compétitivité, cluster régional, organisation professionnelle...). Cette visite, d'une durée d'une ½ journée, permet de faire un point sur ses pratiques en matière de RSE et de poser les jalons d'un plan d'actions sur cette thématique.
 - le chéquier-conseil RSE qui permet aux entreprises engagées dans le Parcours Performant et Responsable de bénéficier de 3 jours de conseil pris en charge à 70% par la Région sur les thématiques suivantes : environnement, stratégie économique, social/RH, RSE.
1. Au stade de la candidature (Etape 1 : envoi de la note technique), le candidat **s'engage à réaliser l'auto-diagnostic** « Performant et Responsable en PACA »
 2. Au stade du dépôt du dossier de demande de subvention (Etape 4), **le candidat inclut le compte rendu de la visite RSE dans le dossier**.

Dans le cadre de l'appel à projet FILIDECHE 2017, les projets éligibles portent notamment sur :

1. L'augmentation de la part de marché des produits écoconçus

Par exemple :

- Etude de marché (marché potentiel, taux de pénétration, part de marché) préalable à une étude ultérieure de faisabilité d'écoconception sur un produit/service.
- Etude de faisabilité d'écoconception d'un produit /service comprenant une étude de marché
- Etude de faisabilité d'écoconception visant à restaurer ou pérenniser la compétitivité d'une entreprise

2. La généralisation de la stratégie écoconception au sein de l'entreprise

Par exemple :

- Dispositifs facilitant la généralisation de l'écoconception au sein d'une ou plusieurs filières ou secteurs d'activités
- Etude de faisabilité visant à systématiser la démarche d'éco-conception sur au moins une gamme de produits ou services
- Mise en œuvre du déploiement de l'écoconception au sein de l'entreprise (mutation organisationnelle ou technologique)

3. La mise en œuvre de procédés innovants, sobres et propres, pour développer l'éco-conception au sein de l'entreprise

- Innovations technologiques (conception du prototype, démonstrateur)
- Innovations organisationnelles internes et externes à l'entreprise (transversalité interne, mutualisation inter-entreprises, etc)

VOLET 1 : CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les critères seront examinés par le Comité de sélection afin de désigner les projets qui seront présentés en comité de gestion Etat-ADEME-Région et à la commission permanente du Conseil Régional.

Une note de 0 à 4 par critères sera attribuée.

Nature de l'action : est-ce que l'action permet (préciser les quantités concernées estimées) :

1. Une réduction de la consommation en ressources (matière, énergie, autres) ?

- Une réduction de la consommation à la source compte tenu de l'ensemble des étapes du cycle de vie du produit/service?
- Une récupération en interne ?

2. Une réduction de la production de nuisances ?

- Une réduction en quantité et/ou en toxicité des émissions solides, liquides, gazeuses ?

- Une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre ?
- Une réduction des nuisances sonores ?

Nature du projet :

3. Caractère exemplaire et novateur du projet

- Le projet développe-t-il un nouveau concept ?
- Le projet développe-t-il un concept encore inexistant sur le territoire régional ?
- Le projet est reproductible ou transférable, de façon à pouvoir ultérieurement être déployé à plus grande échelle (au niveau départemental, régional, national, sur l'ensemble d'un secteur d'activité, ...) ?

4. Intégration du projet dans la stratégie globale de l'entreprise

- Enjeu du projet pour le développement de l'entreprise
- Viabilité financière du projet à terme
- Autres actions d'économie circulaire en cours et/ou en projet
- Démarche qualité type ISO, systèmes de management, démarches d'amélioration continue, RSE, ...
- Prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux identifiés
- Nombre et nature d'emplois directs ou indirects susceptibles d'être maintenus ou créés du fait de l'action.
- Impact de l'action sur les conditions de travail dans le périmètre concerné par le projet.

5. Développement d'une économie circulaire

- Le projet contribue-t-il à une dynamique de territoire (lien avec les collectivités, associations de zones d'activités, les entreprises voisines, associations de consommateurs, etc...) ? *Décrire la nature, la qualité et les contacts avec les acteurs du territoire, les partenaires, les universitaires, les entreprises locales, ...*

Stratégie interne pour réduire les impacts environnementaux des activités économiques :

VOLET 2 : FAVORISER LE REEMPLOI ET LA VALORISATION MATIERE DES DECHETS

Ce volet a pour objectifs de réduire la quantité de déchets, favoriser le réemploi et la réutilisation ainsi qu'améliorer la valorisation matière des déchets des activités économiques (DAE).

Condition préalable pour candidater à FILIDECHET 2017 :

- Avoir réalisé ou s'engager à réaliser l'auto-diagnostic « Performant et Responsable en PACA » et effectuer la visite RSE (1/2 journée).

Dans le cadre d'une politique partenariale la Région, l'Etat, l'ADEME, la CCI de région et la CMA de région soutiennent la diffusion de la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Cette politique, qui cible particulièrement les TPE/PME, est mise en œuvre à travers le **Parcours Performant et Responsable en PACA**.

Le Parcours met à disposition une gamme d'outils permettant aux entreprises d'intégrer la thématique de la RSE avec notamment :

- un portail d'autoévaluation en ligne www.monentreprisesresponsable.net, qui constitue une première approche de la RSE et permet d'identifier ses forces et ses faiblesses sur cette thématique,
- une visite RSE réalisée, suite à l'autoévaluation, par une organisation partenaire du Parcours Performant et Responsable (réseau consulaire, pôle de compétitivité, cluster régional, organisation professionnelle...). Cette visite, d'une durée d'une ½ journée, permet de faire un point sur ses pratiques en matière de RSE et de poser les jalons d'un plan d'actions sur cette thématique.
- le chéquier-conseil RSE qui permet aux entreprises engagées dans le Parcours Performant et Responsable de bénéficier de 3 jours de conseil pris en charge à 70% par la Région sur les thématiques suivantes : environnement, stratégie économique, social/RH, RSE.

1. Au stade de la candidature (Etape 1 : envoi de la note technique), le candidat **s'engage à réaliser l'auto-diagnostic** « Performant et Responsable en PACA »
2. Au stade du dépôt du dossier de demande de subvention (Etape 4), **le candidat inclut le compte rendu de la visite RSE dans le dossier.**

Dans le cadre de l'appel à projet FILIDECHET, les projets éligibles du volet 2 portent notamment sur :

1. Les études de marchés / études de faisabilité visant à mesurer les chances de réussite de création de nouvelles filières et les potentialités économiques associées,
2. Les démonstrateurs / pilotes visant à valider de nouveaux procédés et /ou nouvelles techniques de valorisation matière,
3. Mise en œuvre d'une synergie concernant les flux de ressources matière identifiée dans le cadre d'une démarche EIT : étude de faisabilité technique,...
4. L'étude de faisabilité pour valoriser les rebus de fabrication,
5. L'étude de marché et de faisabilité pour trouver des nouveaux usages et des débouchés d'un produit, réemployé ou recyclés.

Thématiques spécifiques à l'édition 2017:

Le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 impose entre autres des mesures relatives au tri à la source et à la collecte séparée de leurs déchets non dangereux par les entreprises productrices et/ou détentrices des déchets :

- de papier, y compris les impressions, livres, presses, enveloppes, papiers à usages graphiques
- de métal,
- de plastique,
- de verre
- et de bois

Il a pour effet de renforcer le gisement de ces matières qu'il faut traiter et recycler dans un principe d'économie circulaire de proximité. Pour cela, il est nécessaire que le territoire régional soit doté de structures permettant de le mettre en oeuvre. **C'est pourquoi, une attention particulière sera portée sur les projets permettant de déployer des actions de prévention, réemploi ou recyclage de ces catégories de déchets.**

Parmi celles-ci, les déchets plastiques font l'objet d'un ambitieux programme régional « Zéro déchet plastique en décharge à l'horizon 2030 » : *diminution de la consommation inutile de plastiques, développement de la R&D pour les plastiques à fort impact environnemental et les entreprises utilisant les plastiques recyclés, soutien de nouvelles filières locales et optimisation des filières existantes en favorisant la traçabilité et la transparence, etc.* Les projets permettant à la fois de répondre aux critères de l'appel à projet Filidéchet et à l'objectif « zéro déchet plastique » présenteront un double intérêt.

De plus, compte tenu des enjeux régionaux de prévention, réemploi et recyclage des **déchets du BTP**, les projets les concernant seront également privilégiés pour l'édition 2017.

VOLET 2 - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les critères seront examinés par le Comité de sélection afin de désigner les projets qui seront présentés en comité de gestion Etat- ADEME-Region et à la commission permanente du Conseil Régional.

Une note de 0 à 4 par critères sera attribuée.

Nature de l'action : est-ce que l'action va :

1. Prévention des déchets

- Eviter les déchets,
- Réduire la quantité de déchets (en %, tonnage, ...)
- Réduire leur nocivité,
- Faire l'objet d'une valorisation du déchet en interne ?

2. Typologie de déchets concernés

- Est-ce que les déchets concernés par le projet sont peu ou pas réemployés/recyclés sur le territoire régional ? est-ce que le projet permet de réduire la quantité de déchets plastiques en enfouissement ? Est-ce que les déchets de ce projet concernent les déchets ciblés pour l'édition 2017 (plastiques, déchets du BTP, ...)

Nature du projet :

3. Caractère exemplaire et novateur du projet

- Le projet développe-t-il un nouveau concept ?
- Le projet développe-t-il un concept encore inexistant sur le territoire régional ?
- Le projet est reproductible ou transférable, de façon à pouvoir ultérieurement être déployé à plus grande échelle (au niveau départemental, régional, national, sur l'ensemble d'un secteur d'activité, ...) ?

4. Intégration du projet dans la stratégie globale de l'entreprise

- Enjeu du projet pour le développement de l'entreprise
- Viabilité financière du projet à terme

- Autres actions d'économie circulaire en cours et/ou en projet
- Démarche qualité type ISO, systèmes de management, démarches d'amélioration continue, RSE, ...
- Nombre et nature d'emplois directs ou indirects susceptibles d'être maintenus ou créés du fait de l'action.
- Impact de l'action sur les conditions de travail dans le périmètre concerné par le projet.
- La prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux identifiés

5. Développement d'une économie circulaire

- Le projet contribue-t-il à une dynamique de territoire (lien avec les collectivités, associations de zones d'activités, les entreprises voisines, associations de consommateurs, etc...) ? *Décrire la nature, la qualité et les contacts avec les acteurs du territoire, les partenaires, les universitaires, les entreprises locales, ...*

Stratégie territoriale pour favoriser les coopérations et les synergies inter-entreprises :

VOLET 3 : ANIMER ET METTRE EN OEUVRE UNE DEMARCHE D'ECONOMIE CIRCULAIRE/ECOLOGIE INDUSTRIELLE

Contexte et AAP précédent

L'ADEME et la Région soutiennent ce type de démarches depuis 2012. 16 démarches territoriales sont en cours dont 10 issues de l'AAP EIT (2015). Les porteurs de projets sont des associations de zones d'activités, CCI, fédérations professionnelles ou autres organismes représentant les entreprises ou EPCI. Ces démarches associent les entreprises, recensent leurs besoins et développent des projets de mutualisation ou de substitution de ressources (matière, énergie, logistique, foncier, etc...). Ces projets comportent un volet primordial d'animation pour accompagner l'émergence de partenariats au sein d'un territoire.

Aujourd'hui, dans le cadre de FILIDECHET 2017, il est proposé d'apporter un soutien sur la mise en œuvre opérationnelle des synergies identifiées, dans un objectif d'économie circulaire et de poursuivre ou initier une animation territoriale pour développer l'économie circulaire et l'écologie industrielle et territoriale.

Pour les projets concernant une zone d'activité, la condition préalable pour candidater à FILIDECHET 2017 est de s'engager à réaliser l'auto-diagnostic, *élaboré par l'ARPE dans le cadre de sa mission de promotion des démarches « Performance durable des zones d'activités »*, du territoire concerné par la démarche ou fournir le diagnostic complété et le plan d'actions associés s'il a déjà été réalisé.

La grille Performance Durable Parcs d'activités

De façon à évaluer le positionnement d'un parc d'activités par rapport aux préconisations du cadre de référence régional pour l'aménagement et la gestion durable des zones d'activités, une grille de performance a été élaborée sous le pilotage de l'ARPE et avec un ensemble de partenaires institutionnels et opérationnels. Cette grille permet de situer la performance durable d'un parc d'activités à travers des catégories allant de E à A.

Cette grille d'évaluation questionne les parties prenantes d'un parc d'activités (collectivité et association d'entreprises) sur leurs actions et façons de faire sur 8 thématiques : gouvernance, stratégie économique, gestion du foncier, intégration architecturale et paysagère, mobilité,

environnement, services et ancrage territorial. Elle a été testée sur plus d'une dizaine de parcs d'activités.

Au-delà de la notation, cette grille de performance permet de faire ressortir les atouts majeurs du parc d'activités, sa maturité dans les démarches de coopération entreprises/territoire, ainsi que les améliorations qu'ils seraient nécessaire d'apporter. Elle est aujourd'hui le support et la clé d'entrée du futur Parcours Performance Parcs d'activités.

Le Cadre de référence régional : aménager & gérer durablement un parc d'activités

http://www.territoires-durables-paca.org/environnement/ressources-thematiques/zones-d-activites-durables_472.html

La grille d'évaluation de la performance

http://www.territoires-durables-paca.org/files/20150921_ARPECadrederferenceAnnexe2GrillevaluationPerformancedurable.pdf

Dans le cadre de l'appel à projet FILIDECHET 2017, les projets éligibles du volet 3 portent notamment sur :

1. L'animation d'une démarche collective mettant en relation et coopération des entreprises (y compris des entreprises d'insertion) et/ou des collectivités, associations, pour optimiser l'usage et la valorisation des **ressources** sur un territoire,
2. La mise en œuvre d'une ou plusieurs synergie(s) identifiée(s) :
 - Etude de la gouvernance
 - Etude du modèle économique approprié
 - Etude de faisabilité
3. La perspective de d'attractivité du territoire grâce à la démarche d'EIT : recherche du chaînon manquant à implanter sur le territoire (entreprise à créer ou à développer, technologie à adapter, ...) pour développer une synergie industrielle.
4. La recherche de méthode d'animation et d'identification de synergies innovantes et reproductibles et pérennes.

Le projet devra impérativement montrer une articulation avec le programme d'action de développement durable (type Agenda 21, PCAET, Plan de prévention des déchets, TZGZD, ...) ou la stratégie de développement économique développés par la collectivité.

NB : Les projets d'investissement de valorisation énergétique sont exclus de cet appel à projet.

VOLET 3 - CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Les critères seront examinés par le Comité de sélection afin de désigner les projets qui seront présentés en comité de gestion Etat-ADEME-Region et à la commission permanente du Conseil Régional.

Une note de 0 à 4 par critères sera attribuée.

Nature du projet :

1. Développement d'une économie circulaire

- Le projet montre-t-il une articulation avec les schémas/plans « développement durable » ou « développement économique » développés par la collectivité ?
- Le projet contribue-t-il réellement à une dynamique de territoire (lien avec les collectivités, associations de zones d'activités, les entreprises voisines, etc...) ?
Décrire la nature, la qualité et les contacts avec les acteurs du territoire, les partenaires, les universitaires, les entreprises locales, ...
- Le projet participe-t-il à la démarche ACT'If de la CCIR PACA ?
<http://www.cci.fr/web/developpement-durable/actif>

2. Evaluation de la démarche d'EIT

- Le projet prévoit-il l'utilisation de l'outil national d'évaluation ELIPSE (EvaLuation des PerformanceS des démarches d'Ecologie industrielle et territoriale) élaboré par l'association Orée avec le soutien de l'ADEME National et du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer ?
<http://www.referentiel-elipse-eit.org/>

3. Intégration du projet dans la stratégie globale du porteur de projet

- Légitimité du porteur du projet
- Enjeu du projet pour le développement du territoire concerné
- Viabilité financière du projet à terme
- Autres actions d'économie circulaire en cours et/ou en projet
- Démarche qualité type ISO, systèmes de management, démarches d'amélioration continue dans le périmètre concerné
- Nombre et nature d'emplois directs ou indirects susceptibles d'être maintenus ou créés du fait de l'action.
- Impact de l'action sur les conditions de travail dans le périmètre concerné par le projet.
- La prise en compte de l'ensemble des impacts environnementaux identifiés

Est-ce que la synergie opérationnelle va permettre :

4. Une réduction de la consommation en ressources (matière, énergie, autres)

- Une réduction de la consommation à la source compte tenu de l'ensemble des étapes du cycle de vie du produit/service?
- Une récupération en interne ?

5. Une réduction de la production de nuisances ?

- Une réduction en quantité et/ou en toxicité des émissions solides, liquides, gazeuses ?
- Une réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre ?
- Une réduction des nuisances sonores ?

LA PROCEDURE DE DEPOT DE VOTRE CANDIDATURE

LES ETAPES

ETAPE 1/ ENVOI DE LA NOTE TECHNIQUE

Les candidats enverront une note technique (*trame en annexe*) présentant le projet avec le budget prévisionnel. Cette note est à envoyer avant

Le vendredi 7 avril 2017

sous forme électronique à :

philippe.boeglin@ademe.fr

cdeblais@regionpaca.fr

L'objet du mail devra débiter par : « AAP FILIDECHET 2017 ».

*ATTENTION : L'opération **ne doit pas être commencée avant** le dépôt de la demande de subvention complète (prévu le 2 juin) c'est-à-dire qu'aucune commande ne doit avoir été passée.*

ETAPE 2/ AUDITION DES PROJETS : PRESENTATION ORALE

Toutes les candidatures seront analysées afin de :

- Déterminer leur éligibilité au présent dispositif ou de les réorienter vers d'autres dispositifs plus adaptés,
- Proposer des axes d'amélioration lorsqu'ils sont nécessaires au cours d'une audition.

Les services de l'ADEME et de la Région, auditionneront les candidats qui ont envoyés leurs notes techniques. **Les auditions auront lieu la semaine du 9 au 12 mai 2017 (semaine 19).**

ETAPE 3/ PERFECTIONNEMENT DES PROJETS

Suite aux auditions, un délai de 3 semaines est laissé aux porteurs de projets pour monter le dossier de demande de subvention complet.

ETAPE 4/ DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION ADEME-REGION

A l'issue de la phase de perfectionnement, les candidats devront envoyer leur demande de subvention complète en précisant « FILIDECHET 2017 » **par dépôt à chaque instance (ADEME et Conseil Régional) avant le :**

Vendredi 2 juin 2017

Une copie mail du dossier technique devra être envoyée dans les mêmes délais à philippe.boeglin@ademe.fr, et cdeblais@regionpaca.fr

ETAPE 5/ JURY FINAL ET COMITE DE GESTION

La demande est analysée par un jury composé à minima de l'ADEME et de la Région, qui formulera un avis technique et financier destiné aux comités de gestion décisionnel ADEME-Région et à la Commission Permanente de la Région.

Si nécessaire, un avis des services de l'Etat sera demandé.

Les décisions du jury sont souveraines et aucun appel ou réclamation ne pourront être admis.

Les partenaires du présent appel à projets se réservent le droit de modifier leurs critères d'intervention à tout moment et de relancer un nouvel appel à projets.

RECAPITULATIF DU CALENDRIER DE L'APPEL A PROJETS

Note technique par mail	Vendredi 7 avril 2017
Auditions des projets éligibles	Semaine 19 (du 9 au 12 mai)
Dossier complet ADEME-REGION	Vendredi 2 juin 2017

MODALITES FINANCIERES

Opérations éligibles	Dépenses éligibles	Bénéficiaires éligibles	Taux maximaux d'intervention ADEME+REGION sur les dépenses éligibles			
			micro entreprise petite entreprise	moyenne entreprise	grande entreprise	activité non économique (associations, collectivités, ...)
Aide à la décision	Dépenses externes (études, acquisition de matériel, ...).	Entreprises et structures œuvrant dans le secteur économique implantées ou souhaitant s'implanter pour ce projet en région Provence-Alpes-Côte d'Azur ; <i>Les fédérations d'entreprises, les collectivités, les chambres consulaires et les associations de zones d'activités et autres organismes représentant les entreprises peuvent également être porteurs d'actions collectives regroupant au minimum cinq entreprises.</i>	70%	60%	50%	70%
Aide à l'investissement	<i>NB : Dans un objectif de pérennisation du projet et de montée en compétence interne, une part des coûts (dépenses de personnel affectés au projet) peut être proposée.</i>		50%	40%	30%	50%
Animation démarche EIT	Dépenses externes et internes liées aux actions de communication, formation (y compris matériel pédagogique) et animation.		50%	50%	50%	50%

La prise en compte des dépenses éligibles dépendra de la nature du projet.

La participation financière de l'ADEME et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'inscrit dans le cadre du système d'aides internes en vigueur ainsi que des règles de financement de l'Union Européenne (*notamment règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) n° 651/2014 du 17 juin 2014, régime cadre SA 40391 et encadrement 2014/C 198/01 relatifs aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation ; régime cadre SA 40405 relatif à la protection de l'environnement et règlement de minimis n°1407/2013 du 18 décembre 2013*).

Les aides apportées doivent respecter le cumul des aides publiques et sont attribuées dans la limite des crédits disponibles et sous réserve de disposer d'un dossier de demande de subvention complet.

Il appartient au comité de sélection du présent appel à projet d'apprécier l'éligibilité ou non d'un dossier en fonction de son intérêt régional et/ou de son potentiel. Les critères de sélection des projets sont définis pour chaque volet de l'appel à projets.

VALORISATION DES PROJETS RETENUS

La valorisation des résultats issus des projets lauréats devra permettre de contribuer à la diffusion de bonnes pratiques, par le biais d'outils de communication et de promotion utilisables autant par les lauréats eux-mêmes que par les partenaires de l'appel à projets.

Les projets retenus pourront faire l'objet de communication lors de colloques, de fiches de valorisation de bonnes pratiques aux niveaux régional et national...

A cette fin, les partenaires financeurs du présent appel à projets devront pouvoir disposer des données chiffrées concernant les projets lauréats. Ces résultats seront exploités ultérieurement et publiés, en accord avec les lauréats et en respectant le niveau de confidentialité.

Une animation régionale (visites, réunions techniques, journée annuelle de valorisation, ...) est proposée depuis 2016. Les lauréats pourront participer et contribuer aux échanges et à l'enrichissement des expériences régionales.

CONTACTS ET DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Il est vivement conseillé de contacter une des personnes ci-dessous, en amont de l'envoi de la note technique (étape 1), pour valider l'éligibilité du projet et pour tous renseignements ou conseils relatifs au montage et à la soumission de votre dossier.

Conseil Régional PACA – Service Environnement et Biodiversité

Christelle DEBLAIS cdeblais@regionpaca.fr

ADEME

Philippe BOEGLIN philippe.boeglin@ademe.fr